

# Bachelier en domotique

<b>HELHa Charleroi</b> 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

OM143 ANGLAIS			
Code	TEOM1B43OM	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Natacha WYNANT</b> (natacha.wynant@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

- L'objectif de cette première année est d'amener les étudiants à acquérir les principes grammaticaux et le vocabulaire technique nécessaires à un niveau A2 vers B1 (CECR) en fin d'année.
- En début d'année académique, l'étudiant devra compléter un test en ligne qui attestera de son niveau. Les étudiants seront ainsi répartis en 3 groupes: A1, A2 et dispensés jusqu'en janvier. Après la session de janvier, les étudiants seront à nouveau répartis en groupes: A1 et A2. Les étudiants dispensés jusque là devront alors rejoindre le groupe A2. Les étudiants jusque là en groupe A1 ou A2 seront éventuellement invités à changer de groupe selon leurs résultats et évolution.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **Communiquer et informer.**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés.
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive.
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface).
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat.
- 1.6 Utiliser une langue étrangère.

### Acquis d'apprentissage visés

L'objectif de cette première année est d'amener les étudiants à acquérir les principes grammaticaux et le vocabulaire technique nécessaires à un niveau A2 vers B1 (CECR) en fin d'année. Ainsi, il sera à même d'effectuer les tâches prévues par le CECR pour ces niveaux.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEOM1B43OMA Anglais

12 h / 2 C

## **Contenu**

Ce cours permettra aux étudiants de développer le vocabulaire technique lié à son orientation par l'usage de vidéos, lectures et interactions en anglais. Ainsi, il lui sera également demandé de rédiger de courts textes techniques en anglais et de savoir en parler.

## **Démarches d'apprentissage**

- Enseignement implicite + explicite
- Exercices effectués en classe et à domicile
- Usage de supports variés: audio, vidéo, écrits, quizz etc.

## **Dispositifs d'aide à la réussite**

Des exercices supplémentaires sont disponibles auprès de l'enseignant pour tout étudiant qui voudrait en bénéficier. Différents tests, travaux et exercices seront réalisés en cours d'année pour aider l'étudiant à évaluer son apprentissage.

## **Sources et références**

Toutes les ressources sont mentionnées au sein du syllabus.

Nous ferons usage de nombreuses ressources en ligne ainsi que la suite Microsoft Office et de UP.

## **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- documents ajoutés en cours d'année sur la plateforme
- fichiers audio et vidéo
- L'usage de la plateforme Discord ainsi que de UP et de la suite Office est essentiel pour suivre les délais des travaux/préparations etc. L'accès à ces supports doit être évident et facile.

Outre les supports en ligne, il est exigé des étudiant.e.s que soit amené en cours:

- le syllabus imprimé ainsi que des feuilles complémentaires pour la prise de note
- des écouteurs/un casque (prise jack si local informatique)
- un carnet de vocabulaire
- leurs devoirs et préparations sur papier sous peine de sanctions (zero en EVC/renvoi du cours)

Si le cours doit se dérouler en distanciel, d'autres supports seront utilisés et, quel que soit le support, la matière enseignée importe pour les évaluations.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Par défaut, notre établissement est francophone mais s'agissant d'un cours d'anglais, la langue d'enseignement et d'évaluation sera bien évidemment l'anglais. Certaines explications seront bien évidemment enseignées en français. Tout email envoyé à l'enseignante doit être rédigé en anglais.

En début d'année académique, l'étudiant devra compléter un test en ligne qui attestera de son niveau. Les étudiants seront ainsi répartis en 3 groupes: A1, A2 et dispensés du cours préparatoire. Ce test de niveau ne donne aucune cote.

### Q1

- Il s'agit d'une remise à niveau non évaluée. Quelques quizz seront disponibles pour aider l'étudiant à auto-évaluer sa progression.

### Q2

- Cours obligatoire pour tou.te.s, organisé en groupes de niveaux avec des tests réguliers.
- Les étudiants passeront régulièrement en cours des tests concernant les aspects grammaticaux vus en classe. Ils devront également compléter certains exercices/ rédiger de petits textes à domicile. Ces documents représentent 30% des points (évaluation continue).
- Si un.e étudiant.e est absent.e sans justificatif valable, il.elle aura zero pour l'évaluation prévue ce jour sans possibilité de la repasser. Si une justification médicale/validée par la direction est amenée, il/elle sera évalué.e au prorata des travaux/tests présentés.
- L'apprentissage d'une langue demande un travail régulier. Par conséquent, il est demandé aux étudiants d'effectuer des devoirs après chaque séance. Ces devoirs faits pourront être intégrés à l'évaluation continue
- Note globale en juin= **moyenne géométrique** des différents items: 30% (EVC + travaux + interrogations) + 70 % examen écrit de juin.

L'examen de juin est organisé par section et il a le même niveau de difficulté pour les 2 sections et groupes.

### Q3 = En seconde session

- Seuls les points de l'examen écrit seront pris en compte ( = 100% des points). Les résultats des EVC ne sont pas repris.

En cas de passage en enseignement hybride/distanciel, l'enseignement sera alors donné via Discord, Connected, Teams et Ms Forms. La matière enseignée en ligne sera tout aussi importante pour la réussite du cours et de l'examen que la matière enseignée en classe.

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	30		
Période d'évaluation			Exe	70	Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

## Dispositions complémentaires

- L'examen aura lieu en classe, sur ordinateur via un formulaire MS Forms ou sous format papier si les consignes sanitaires le permettent. En cas d'échec aux examens, l'étudiant représente 100% des points en seconde session.
- L'enseignement sera organisé en présentiel sauf exceptions justifiées pour des raisons horaires/sanitaires. L'usage de Discord jouera un rôle essentiel si l'enseignement devait se dérouler à distance.
- En cas d'échec en fin d'année, aucun report de cote partiel ne sera autorisé, ni dans la même année, ni d'une année sur l'autre.
- La **moyenne géométrique** sera appliquée sur les différents items.
- Pour des situations spécifiques amenant un.e étudiant.e à ne pas savoir présenter les tests/travaux (30%): D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. Il appartient à l'étudiant.e concerné.e de contacter l'enseignante au début du mois de septembre s'il souhaite un contrat spécifique. Passé ce délai (**30 septembre**), il devra se conformer aux mêmes obligations que ses camarades. Note finale = Moyenne géométrique des différents items, en tenant compte de la pondération.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).